Nom et adresse de l’entreprise

Copie aux organisations syndicales représentatives

Syndicat CGT de …

Objet : Demande d’ouverture de négociations sur l’égalité F/H et les violences sexuelles ou sexistes

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je vous demande d’ouvrir la négociation prévue à l’article L. 2242-1 du code du travail sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

En plus des thèmes cités à l’article **L2242-17** du code du travail, la CGT souhaite que les violences sexistes et sexuelles fassent l’objet d’un volet de l’accord. En effet, en vertu des articles L. 4121-1 à 5 du code du travail, l'employeur a une obligation de prévention et de protection en matière de santé et de sécurité des salarié.es. Il a, de plus, une responsabilité particulière en matière de harcèlement sexuel, selon l’article L. 1153-5.

Afin de mener cette négociation, il est nécessaire que vous nous fassiez parvenir, conformément à l’article L. 2312-26 du code du travail, le rapport portant diagnostic et analyse de la situation comparée des femmes et des hommes.

Nous vous proposons que la négociation débute dans un délai de 15 jours maximum, et au moins huit jours à compter de la réception des documents prévus à l’article L. 2312-26

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

Le 27/12/17

*Signature*